



AMCO2161 Organisation des travaux de génie civil

[22.5h] 2 crédits

Cette activité se déroule pendant le 1er semestre

Enseignant(s): Bernard Cols
Langue d'enseignement : français
Niveau : Deuxième cycle

Objectifs (en termes de compétences)

Introduction aux différents aspects économiques, juridiques et administratifs d'un projet et initiation aux méthodes d'organisation et de gestion d'un chantier.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

Le cours s'attache à décrire toutes les phases d'un projet, depuis la prise de décision d'investir jusqu'à la réception des travaux, en développant particulièrement les moyens et outils de gestion nécessaires à la bonne exécution des travaux.

Chap. I : La décision d'investir

* Etudes préliminaires, permis, cahier des charges, intervenants.

Chap. II : L'appel d'offre

* Modes de passation des marchés, agrégation, préparation d'une offre, réunion de prix.

Chap. III : L'exécution des travaux

* Organisation du chantier, planning des travaux, définition des moyens, gestion administrative et contractuelle, contrôle budgétaire, sécurité, qualité.

Chap. IV : Les réceptions et garantie décennale.

Dans chacune des phases, les aspects économiques, juridiques et administratifs liés aux contrats sont abordés (relations contractuelles, obligations et responsabilités des intervenants).

Résumé : Contenu et Méthodes

Une première partie traite du contexte contractuel et juridique dans lequel s'inscrit l'organisation des travaux. Une seconde partie reprend des théories de l'organisation telle la méthode du chemin critique. La troisième partie concerne l'application aux travaux de génie civil (prise de données, analyse des activités, prise de décisions, etc...).

Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

Néant

Autres crédits de l'activité dans les programmes

FSA3DS/GC	Diplôme d'études spécialisées en sciences appliquées (génie civil)	(2 crédits)	
GC22	Deuxième année du programme conduisant au grade d'ingénieur civil des constructions	(2 crédits)	
GC23	Troisième année du programme conduisant au grade d'ingénieur civil des constructions	(2 crédits)	Obligatoire